

**Skadden**

**RÈGLEMENT**

**Prix Skadden de la Diversité**

**Edition 2023**

## **PREAMBULE**

Le cabinet d'avocats Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP (« **Skadden** ») organise le Prix Skadden de la Diversité.

La raison d'être du Prix est de permettre aux étudiants en droit issus de tous horizons de proposer des idées et des solutions contribuant à la promotion et au développement de la diversité et de l'inclusion en France.

Chaque année, le sujet est élaboré avec une entreprise partenaire. Cette année, le partenaire du prix est l'entreprise Air France-KLM.

Ce partenariat est destiné à favoriser l'émergence de problématiques concrètes et/ou d'actualité relatives à la diversité et à l'inclusion, notamment dans le monde de l'entreprise. Les problématiques identifiées appellent une réponse de nature principalement juridique.

## **ARTICLE 1 : CANDIDATURE**

Sont éligibles tous les étudiants et étudiantes en droit, remplissant l'une des conditions suivantes :

- a) Être étudiant(e) en Master II de droit, quelle que soit l'institution (université, institut ou écoles), ou
- b) Être inscrit(e) à un Institut d'Études Judiciaires (IEJ), ou
- c) Être élève-avocat.

Le ou les candidats peuvent se présenter individuellement ou peuvent constituer un groupe de travail composé de quatre personnes maximum.

Le sujet du concours porte sur une ou plusieurs problématiques rencontrées en matière de diversité et d'inclusion dans le milieu professionnel.

Afin de pouvoir participer au concours, chaque candidat ou groupe de travail aura jusqu'au 15 avril 2023 pour retourner son formulaire d'inscription dûment complété.

Le dossier de candidature est disponible et à télécharger à l'adresse suivante : [https://marketing.skadden.com/reaction/emsdocuments/Diversity/2023/Paris\\_Diversity\\_Challenge\\_2023\\_v1\\_01.html](https://marketing.skadden.com/reaction/emsdocuments/Diversity/2023/Paris_Diversity_Challenge_2023_v1_01.html)

Les candidats recevront confirmation individuelle de leur inscription par Skadden, dans les 15 jours qui suivront la date limite d'inscription susvisée.

Les anciens stagiaires ou stagiaires actuels de Skadden ou du partenaire ne peuvent pas candidater au Prix. Par ailleurs, s'il est permis aux étudiants qui se sont inscrits au Prix de la Diversité lors d'une édition précédente de postuler à nouveau, il leur est interdit de déposer un mémoire dont le contenu serait similaire à (ou reprendrait substantiellement en tout ou partie) un mémoire déposé lors d'une précédente édition du Prix.

## **ARTICLE 2 : MEMOIRE**

Chaque candidat ou groupe inscrit devra composer un mémoire d'une longueur maximum de 11 pages, qui présentera et identifiera les enjeux du sujet, et proposera des solutions principalement d'ordre juridique. Une synthèse du mémoire (« *executive summary* ») d'une page au maximum devra être intégrée au début du mémoire. Le mémoire devra être rédigé en police Arial, taille 10 et interligne 1.

Les notes de bas de pages devront, le cas échéant, être incorporées à la fin du document (format « notes de fin »). La page de garde du mémoire, le sommaire, les notes de bas de page, et les pages de bibliographie ne seront pas décomptées des 11 pages imposées.

Les annexes ne sont pas acceptées, à l'exception des notes de fin et de la bibliographie.

Skadden organisera une ou deux sessions de Q&A en format distanciel afin de répondre aux questions des candidats sur le sujet et le mémoire. Les dates des webinars seront communiquées courant avril aux étudiants inscrits au prix.

Le mémoire doit être adressé au plus tard à 20 heures le vendredi 2 juin 2023 via la plateforme en ligne, à l'adresse suivante :

[https://marketing.skadden.com/reaction/emsdocuments/Diversity/2023/Paris\\_Diversity\\_Challenge\\_2023\\_v1\\_01.html](https://marketing.skadden.com/reaction/emsdocuments/Diversity/2023/Paris_Diversity_Challenge_2023_v1_01.html)

Les étudiants devront envoyer leur mémoire en versions Word et PDF.

Chaque mémoire sera anonymisé avant d'être remis au jury de sélection.

Les mémoires seront soumis à un contrôle anti-plagiat.

### **ARTICLE 3 : SELECTION**

Un nombre restreint de candidatures seront sélectionnées sur lecture des mémoires. Une attention particulière sera portée sur la qualité rédactionnelle, la capacité à répondre de manière pragmatique au sujet et l'originalité de l'approche recommandée.

La liste des candidats finalistes sera communiquée sur le site internet susmentionné.

### **ARTICLE 4 : ÉPREUVE FINALE**

L'épreuve finale se déroulera sous la forme d'un entretien oral de 40 minutes avec chaque candidat ou groupe de travail finaliste, composé d'une présentation des solutions préconisées dans le mémoire (20 minutes) puis d'une séance de questions/réponses (20 minutes).

Le jury de l'oral sera composé d'avocats du bureau de Paris de Skadden ainsi que d'invités représentant l'entreprise partenaire.

Le lauréat ou le groupe lauréat sera annoncé à la fin de cette journée. L'annonce de l'étudiant ou du groupe d'étudiants lauréat sera suivie d'une cérémonie de remise des prix en présence notamment des membres du jury et des avocats du cabinet.

La date de l'épreuve finale sera communiquée ultérieurement aux candidats finalistes. Les modalités de l'épreuve finale ainsi que celles de la cérémonie de remise des prix sont susceptibles d'être modifiées afin de prendre en compte les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

### **ARTICLE 5 : PRIX**

Une somme d'un maximum de dix mille euros (10.000€) est allouée au Prix. Cette somme pourra être répartie entre un ou plusieurs étudiants ou groupes d'étudiants à la discrétion du jury. La cérémonie de remise des prix fera l'objet d'une couverture médiatique organisée par Skadden.

Il pourra être proposé au(x) lauréat(s) ou au(x) groupe(s) de travail lauréat(s), sur initiative de Skadden et en concertation avec l'entreprise partenaire, de publier leur mémoire ou des extraits de ce dernier, de le présenter au sein des équipes internes du partenaire et/ou de participer à d'autres initiatives destinées à le mettre en valeur.

## **ARTICLE 6 : DIVERS**

La participation au Prix est gratuite. Dans l'hypothèse où les soutenances orales seraient organisées en format présentiel, Skadden prendra en charge des frais de déplacement à hauteur de 50 euros par participant à l'épreuve finale (ce montant étant susceptible d'être augmenté à l'initiative du cabinet, notamment pour tenir compte du coût du trajet concerné) sur présentation d'un justificatif de paiement/titre de transport.

Les candidats finalistes sont informés que le cabinet se réserve le droit de citer leurs noms et d'utiliser des photographies prises lors de l'événement à des fins promotionnelles (cf. section 7).

Skadden se réserve le droit de modifier ce Règlement en tout ou partie, de ne décerner qu'une partie de la dotation financière disponible, ou de ne pas décerner de Prix, ainsi que de modifier, reporter, ou annuler le Prix, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans encourir aucune responsabilité à quelque titre que ce soit.

Chaque participant est réputé accepter les règles stipulées dans le présent Règlement.

## **ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES**

Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP and Affiliates s'engage à traiter vos données personnelles conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection de données, y compris le règlement général sur la protection des données (RGPD), règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont nous traiterons vos données personnelles dans notre politique de confidentialité, disponible sur notre page d'accueil ou en cliquant [ici](#). Dans le cadre de ce Prix de la Diversité, afin de traiter et statuer sur les candidatures, vos données personnelles pourraient être partagées avec l'entreprise partenaire dont le nom figure au Préambule du présent Règlement.